

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL du 08 janvier 2026.

Présents : Pascal SALANIE, Serge BAZIN, Joëlle MONTAGNE, Philippe BURNENS, Sandrine GAZARD-MAUREL, Nelly ESPAGNAT,
Procurations : Ludovic GEAY procuration à Pascal SALANIE
Absents : Frédéric DAVID, Cécile GUEGUEN.

Début:18h54

POINT 1: : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de nommer une personne afin de remplir les fonctions de secrétaire pour la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Madame Sandrine GAZARD-MAUREL en tant que secrétaire de séance de ce jour.

VOTE: POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

POINT 2: VALIDATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de valider le procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui a été envoyé par mail aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du Conseil.

VOTE: POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

POINT 3 : Demande de subventions pour la rénovation de la cour et le changement de fenêtres de l'école.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions pour le projet de la rénovation de la cour et le changement de fenêtres de l'école.

Le projet prévoit la récupération des eaux de pluies en toiture de l'école dans une cuve enterrée pour l'arrosage des plantations et du jardin pédagogique.

Une pergola sera mise en place en façade sud de l'école pour apporter fraîcheur et confort l'été.

La cour de l'école sera rénovée par un enduit perméable.

Cheminement piéton à l'entrée de l'école, le long de la RD 128 entre la salle des fêtes et celle de l'école.

De plus, afin de continuer le renforcement d'économies énergétiques, les fenêtres simple vitrage de la salle au-dessus de l'école (garderie) seront remplacées par des fenêtres et des lucarnes double vitrage avec des volets, une lucarne sera changée et des volets roulants installés.

Des plantations d'arbre et de végétaux sont également prévus.

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation, dont le coût prévisionnel est estimé à 29 835.99 € HT.

Ce projet s'appuie sur les propositions du SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) qui accompagne la commune depuis plusieurs années pour faire aboutir ces réalisations.

Pour rappel le taux maximum d'aide possible en cumulant les subventions de l'Etat, de la Région et du département ne peut dépasser les 80%, il y a un financement minimal de 20% pour la commune à engager.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	14 917.99 €	50 %
Région (FRI)	2 983.60 €	10 %
Département	5 967.20 €	20 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	5 967.20 €	20 %
Emprunt	néant	
Total HT	29 835.99 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/05/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/12/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 29 835.99 HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des Co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué.
- Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

VOTE : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DIVERS :

- Mr Le Maire présente le Bilan de l'analyse énergétique (un état des lieux) de la salle des fêtes réalisée en Mai 2025 par 2 organismes : Quercy Energie et Territoire Energie du Lot. Cette analyse a coûté 400€ et cette somme est récupérable si les travaux de rénovation sont réalisés. Plusieurs scénarios sont proposés pour aller vers un bâtiment moins énergivore. (Document en annexe).
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- Les vœux du conseil Municipal à la commune auront lieu le 25 janvier à 11h à la salle des fêtes. Des flyers seront distribués et des affichages installés.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 février à 18h30.

Fin du Conseil à 20H27.